



Bordeaux, le 24 janvier 2018

Epidémie de rougeole en Nouvelle-Aquitaine : il est urgent de vérifier sa vaccination !

Dans un précédent communiqué, l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine alertait les habitants de Bordeaux d'une épidémie de rougeole dans l'agglomération. A ce jour, depuis le 1er novembre 2017, 115 cas de rougeole ont été déclarés à l'ARS. 32 hospitalisations ont été nécessaires dont une prise en charge en réanimation. Un nouveau foyer a été signalé par le CHU de Poitiers où 9 personnes ont été prises en charge pour suspicion de rougeole (5 cas confirmés à ce jour). D'autres départements de la région pourraient potentiellement être concernés.

Si la Gironde et la Vienne sont particulièrement touchées par cette épidémie de rougeole, d'autres foyers peuvent se déclarer dans d'autres départements. C'est pourquoi l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine (ARS) souhaite à nouveau rappeler l'importance de **se faire vacciner pour stopper l'épidémie**.

La rougeole : une maladie à prendre au sérieux

La rougeole peut nécessiter une hospitalisation et entraîner des **complications neurologiques graves, voire des décès**. Entre 2008 et 2012, une importante épidémie de rougeole a atteint plus de 24 000 personnes en France, causant plus de 30 complications neurologiques graves et 10 décès selon les données de Santé publique France. C'est **une infection virale hautement contagieuse** : une personne contaminée par la rougeole peut infecter entre 15 et 20 personnes.

Contre la rougeole et sa propagation, **un vaccin existe**. Par mesure de prévention, **l'ARS invite les néo-aquitains à vérifier l'état de leur vaccination et celle de leurs enfants** (carnet de santé, carnet de vaccination...). En cas de doute, il est fortement conseillé de consulter son médecin traitant le plus rapidement possible.

La priorité : vérifier sa vaccination et se faire vacciner, si nécessaire, pour stopper l'épidémie

La grande majorité des personnes touchées par l'épidémie actuelle de rougeole n'était pas vaccinée. **La couverture vaccinale en Nouvelle-Aquitaine est insuffisante** pour faire face à cette épidémie. Selon les données de Santé publique France, elle varie de 70,8 % à 81 % quand l'OMS recommande une couverture de 95 % (en 2015, la couverture vaccinale du ROR 2 doses à 2 ans est de 80,3 % en Gironde et 75,8 % dans la Vienne). **Il est donc urgent de vérifier sa vaccination** (2 doses sont nécessaires pour être protégé) et de consulter son médecin traitant pour rattraper cette immunité.

Ce vaccin trivalent contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) est recommandé dès la petite enfance à 12 et 18 mois (2 doses). Il **peut être rattrapé à tout âge** si le doute existe ou si les 2 doses n'ont pas été administrées : **consultez rapidement votre médecin traitant**.

Les moyens mis en œuvre en réaction à l'épidémie

Depuis la déclaration de l'épidémie, en décembre 2017, des actions ont été mises en œuvre par l'Agence régionale de santé ainsi que des établissements de santé ayant pris en charge des cas de rougeole.

✓ Eviter la propagation du virus :

Dès le diagnostic de cas dans les centres hospitaliers (à Bordeaux et Poitiers notamment), des mesures ont été prises pour éviter au maximum la propagation du virus :

- Une filière dédiée à cette prise en charge a été mise en place dans les services avec des mesures sanitaires strictes pour éviter de multiplier les contacts.
- Un renforcement des mesures de prévention sanitaire incluant la vérification des statuts vaccinaux des

soignants a été immédiatement mis en place dans les services les plus à risque (urgences, réanimation, néo-natalité, pédiatrie, hématologie) puis étendu à l'ensemble de chaque établissement.

- Une recherche des cas contacts a été menée autour de chaque patient diagnostiqué au sein de l'établissement. Cette investigation est également réalisée auprès des personnes atteintes de rougeole et non hospitalisées. Les équipes de l'ARS et de la Cire (Santé publique France) mettent tout en œuvre pour identifier les personnes ayant pu être contaminées, les informer du risque et leur proposer de vérifier leur statut vaccinal.

✓ Diffuser l'information et les messages de prévention :

Les partenaires de santé de Nouvelle-Aquitaine ainsi que le système scolaire sont informés de la situation pour diffuser les messages de prévention et favoriser la vaccination :

- Les établissements de santé, les médecins généralistes et les pédiatres de l'ensemble de la région sont informés de cette épidémie et pourront, si un cas survenait, le déclarer à l'ARS pour le suivre d'un point de vue épidémiologique et réduire le risque de contaminer d'autres personnes.
- Les centres de protection maternelle et infantile (PMI) de la région ont été informés et ont reçu une procédure spécifique concernant la vaccination des enfants de moins de 1 an.
- Les Rectorats ont été informés de la situation et relaient les supports d'information de l'ARS* à l'ensemble des établissements scolaires de la région.
- Les 41 Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) de la région sont informées pour favoriser la prise en charge vaccinale des plus démunis.
- Les réseaux d'assurance maladie ont également été informés de l'épidémie.

Les autorités sanitaires et les professionnels de santé mettent tout en œuvre pour éviter la propagation du virus, mais la meilleure arme pour lutter contre la rougeole reste la vaccination. **La rougeole est une maladie que l'on peut espérer faire disparaître complètement grâce à la vaccination.**

En savoir plus sur la rougeole :



Quels sont les symptômes & quand apparaissent-ils ?



Les symptômes peuvent commencer à tout moment de **7 à 18 jours après avoir été en contact** avec la personne atteinte de rougeole.



Au début la rougeole ressemble à un rhume.

Une toux, une fièvre supérieure à 38,5°C, le nez qui coule et des yeux rouges-larmoyants sont courants.



Quelques jours plus tard, des **boutons rouges** apparaissent sur le visage, puis se répandant sur le reste du corps.

Si vous ressentez ces symptômes

Consultez au plus vite votre médecin traitant !
Portez un masque par mesure de prévention.



à domicile

- > éviter les contacts avec l'entourage
- > Si vous avez besoin de vous déplacer, **portez un masque**
- > aérer les pièces régulièrement
- > lavez vous les mains régulièrement



à l'école / au travail

Afin de limiter les risques de contagion, il est préférable de **rester chez vous** :

- > 5 jours minimum à partir du début de l'éruption des boutons,
- > 10 jours dès l'apparition des premiers symptômes.

Vous devez prévenir l'école ou votre employeur pour déclarer le cas.

* Retrouvez les supports d'information à télécharger et diffuser sur :

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Contacts presse :

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Département communication

ars-na-communication@ars.sante.fr

Tél : 05 47 47 31 45 / 05 57 01 44 13